

## CE QUE PROPOSE L'ANAH \_\_\_\_\_



### PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

- Vous êtes propriétaire d'un logement de plus de 15 ans et vous y habitez.
- Mais il est en mauvais état, difficile à chauffer ou mal adapté à votre handicap. Vous pouvez aussi souhaiter anticiper des travaux nécessaires pour vieillir confortablement chez vous.

**Si vous êtes éligibles, l'Anah vous aide à financer ces travaux et vous accompagne dans votre projet.**



## LES DEMANDEURS S'ENGAGENT A \_\_\_\_\_

- ✓ Ne pas débiter les travaux avant le dépôt du dossier
- ✓ Résider pendant 6 ans à compter du versement du solde de subvention dans le bien rénové
- ✓ Faire réaliser les travaux par des professionnels du bâtiment (fourniture des matériaux et pose)
- ✓ Fournir exclusivement à l'ANAH les documents permettant de valoriser l'opération au titre des CEE (Certificats d'Economies d'Energie) pour l'aide habiter mieux Sérénité

## LES ACTEURS QUI VOUS ACCOMPAGNENT \_\_\_\_\_

### PARTENAIRES DE L'ANAH



#### Les Espaces Info Energie

Les conseillers des Espaces Info Energie vous aident à clarifier votre projet de travaux. Ils vous donnent des conseils techniques, complémentaires à ceux du PRIS ANAH. Ils vous conseillent gratuitement même si vous n'êtes pas éligibles aux aides ANAH.



Montigny-le-Bretonneux

☎ 01 30 47 98 90

✉ [info-energie@energie-sqv.com](mailto:info-energie@energie-sqv.com)



Carrières-sous-Poissy

☎ 01 39 70 23 06

✉ [contact@energies-solidaires.org](mailto:contact@energies-solidaires.org)



#### Les opérateurs

Les opérateurs sont des spécialistes de l'habitat qui vous conseillent dans l'identification des travaux à mener et vous aident à monter votre dossier Anah.



SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

YVELINES

☎ 01 39 07 78 51



[contact78@solih.fr](mailto:contact78@solih.fr)

### ANAH



#### Les conseillers des Points Rénovation Info Service (PRIS) de l'Anah :

Les conseillers vous informent sur les financements possibles et vous orientent en fonction de votre situation financière et du projet de travaux envisagé.



#### Le service instructeur

Les instructeurs sont les agents chargés d'étudier l'éligibilité de votre dossier et d'instruire les demandes de subvention. Ils sont garants de l'application de la réglementation et des orientations de l'Anah.

Direction Départementale des  
Territoires des Yvelines  
Délégation locale de l'Anah

☎ 01 30 84 30 80



[ddt-habitermieux@yvelines.gouv.fr](mailto:ddt-habitermieux@yvelines.gouv.fr)



[monprojet.anah.gov.fr](http://monprojet.anah.gov.fr)

Le service en ligne de demande d'aide financière pour améliorer mon logement



# LES ÉTAPES DE MA DEMANDE SUR LE SERVICE EN LIGNE ANAH

